Marco Folin

Hiérarchies urbaines/hiérarchies sociales : les noms de ville (città) dans l'Italie moderne (XIV^e-XVIII^e siècles)

[A stampa in «Genèses. Sciences sociales et histoire», n. 51 (juin 2003), pp. 4-25 © dell'autore – Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali", www.biblioteca.retimedievali.it].

L'importance des villes (città) et des institutions urbaines dans l'histoire italienne constitue un leitmotiv qui parcourt toute l'historiographie des XVIIIe et XIXe siècles, depuis l'Histoire des républiques italiennes de Sismondi (1807-1809) jusqu'à La città considerata come principio ideale delle istorie italiane de Cattaneo (1858), depuis les réflexions de Gramsci dans ses Quaderni dal carcere (1929-1935) jusqu'à la dernière et monumentale synthèse de Marino Berengo sur L'Europa delle città (1999)1. Bien plus récente, et relativement circonscrite, en revanche, est l'attention portée à la nomenclature urbaine, qui demeura très précise en Italie durant toute l'époque moderne. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, en effet, les différents types d'habitat étaient en Italie généralement désignés par des noms complètement différents, qui marquaient leur appartenance à des univers rigoureusement distincts : d'une part les città au sens strict (c'est-à-dire les chefslieux administratifs et diocésains), et, de l'autre, tous les autres centres habités qui, dépourvues de chaire épiscopale et de solides traditions d'autonomie politique, étaient considérées comme dépourvues de la dignité urbaine et n'avaient pas, de ce fait, droit au nom de città : terres (terre), châteaux (castelli), villages (ville), bourgs (borghi), hameaux (casali), etc.². Le présent article se propose d'enquêter sur les raisons de la longue survie de cette classification, à travers une série de sondages conduits sur des sources variées et également très étalées dans le temps : monographies de régions de la Péninsule et traités juridiques, lexiques administratifs et œuvres littéraires; l'objectif est d'observer la diffusion effective de la nomenclature à laquelle il a été fait allusion dans divers contextes linguistiques et socio-culturels, et d'étudier leur rapport avec des intérêts politiques et sociaux déterminés.

Quelles pouvaient être, en effet, les raisons profondes de la longue persistance d'un schéma qui, dans le cours du temps, se révéla sans cesse moins adapté, dans sa rigidité, à refléter la réalité urbaine multiforme de l'Italie moderne ? Une possible réponse vient des traités des XVIe et XVIIe siècles sur la noblesse ; ceux-ci assignent souvent à la naissance citadine (cittadina) et à l'appartenance au groupe des citoyens de plein droit (cives optimo iure)

-

¹ Cf. Jean Charles Léonard Sismonde de Sismondi, Storia delle Repubbliche italiane (1807-1809), Torino, Bollati Boringhieri, 1996; Carlo Cattaneo, "La città considerata come principio ideale delle istorie italiane" (1858), in Id., Notizie sulla Lombardia. La città, Giuseppe Armani (éd.), Milano, Garzanti, 1979; Antonio Gramsci, Quaderni dal carcere, Valentino Gerratana (éd.), Torino, Einaudi, 2001; Marino Berengo, L'Europa delle città. Il volto della società urbana di Antico Regime, Torino, Einaudi, 1999. Par parenthèse, il faut dire que l'on peut faire remonter le caractère urbano-centrique de l'historiographie italienne bien avant dans le temps, si l'on considère le mouvement municipal (afflato municipalistico) comme l'une des principales sources d'inspiration d'une bonne part de l'historiographie de la Renaissance; à ce propos, cf. aussi Eric W. Cochrane, Historians and Historiography in the Italian Renaissance, Chicago and London, Univ. of Chicago, 1981.

² Cf. Giorgio Chittolini, "«Quasi-città». Borghi e terre in area lombarda nel tardo Medioevo", *Società e Storia*, n° 47, 1990, pp. 3-26 (désormais dans Id., *Città, comunità e feudi nell'Italia centro-settentrionale [secoli XIV-XVI]*, Milano, Unicopli, 1996, pp. 85-104); Id., "Il nome di 'città'. La denominazione dei centri d'oltralpe in alcune scritture italiane del primo Cinquecento", in *Italia et Germania. Liber Amicorum Arnold Esch*, Tübingen 2001, pp. 489-501; et Id., "La città d'Oltralpe in alcune scritture politiche italiane del Cinquecento", communication présentée au colloque *Imago urbis. L'immagine della città nella storia d'Italia* (Bologne, septembre 2001), dont les actes sont en cours de publication. Cf. aussi Giovanni Ricci, "Cataloghi di città, stereotipi etnici e gerarchie urbane nell'Italia di Antico Regime", *Storia Urbana*, n° 18, 1982, pp. 3-33; e Id., "Sulla classificazione delle città nell'Italia del Rinascimento", *Storia Urbana*, n° 64, 1993, pp. 5-17.

l'une des principales conditions pour se prévaloir d'un titre aristocratique. Dans cette perspective, la notion (et le nom) de città jouaient un rôle crucial aux yeux des élites municipales, devenant, en l'absence d'autres solides sources de légitimation, l'un des critères distinctifs de leur supériorité sur les habitants du plat-pays (contado).

En définitive, derrière la longue hégémonie exercée par le « nom de città » s'entrevoit un protagoniste actif : le patriciat urbain, qui avait trouvé, dans l'ancienne classification de matrice médiévale, un fondement à la fois sûr et malléable à la prépondérance de son propre groupe social. C'est seulement avec la Révolution française que le monde des privilèges urbains et le lexique qui en découlait – de plus en plus contestés, mais encore très répandus – furent définitivement balayés ; c'est alors seulement que furent réunies les conditions pour l'affirmation de nouveaux mode de classification des villes : non plus en fonction d'antiques droits de préséance, mais selon des paramètres essentiellement matériels comme le nombre d'habitants ou la vitalité économique.

Les cités épiscopales, cœur de l'organisation territoriale de matrice médiévale En Italie, entre le XIIIe et le XVIe siècles, il n'y avait pas l'ombre d'un doute : seule la résidence d'un évêque permettait de conférer le titre de città à un centre urbain, qui n'était de la sorte pas caractérisé par des paramètres physiques, sociaux ou économiques, mais selon le critère de la juridiction ecclésiastique. Ainsi, vers le milieu du XIIIe siècle, le chroniqueur gênois Iacopo da Varagine pouvait affirmer que, « à proprement parler, il n'est de ville que revêtue de l'honneur épiscopal »*3. L'humaniste Flavio Biondo (1388-1463) ne s'exprima pas autrement deux siècles plus tard lorsqu'il déclarait s'en être remis aux « coutumes de l'Église romaine » (stylum Romanae Ecclesiae) pour établir quelles étaient les ville de l'Italie et combien elles étaient : « l'administration de Église romaine appelle villes (civitates) les lieux qui ont un évêque »*; il fut suivi en cela à la lettre par Leandro Alberti, qui, dans sa Descrittione di tutta l'Italia (1550), répéta que « la coutume suivie aujourd'hui par l'Église romaine (...) de n'appeler aucun lieu qui n'ait de siège épiscopal du nom de ville (città)»4. C'était une donnée que les étrangers eux-mêmes ne manquaient pas de relever comme caractéristique du lexique géopolitique italien, et par laquelle il se distinguait de la situation prévalant de l'autre côté des Alpes : en 1593, par exemple, la première édition italienne du *Theatrum orbis terrarum* d'Abraham Ortelio s'ouvrait sur un avertissement qui soulignait, entre autres que, « en Allemagne, en France et dans les autres pays d'outre-mont, on tient pour città les terres murées ; elles ont la grandeur et les privilèges des città quoique dépourvues d'évêque, à la différence de l'Italie, où aucun lieu (pour grand qu'il soit) n'est tenu pour città s'il n'a son évêque », quoique « plusieurs soient trop petits pour être des città »5.

Pour les lettrés et les géographes italiens le critère épiscopal avait l'avantage d'offrir une ligne de partage précise et univoque, qui permettait de compter le nombre de città de la Péninsule et de faire des comparaisons avec d'autres époques historiques. Flavio Biondo, avec quelque découragement face au déclin drastique du phénomène urbain attesté par ses calculs, disait avoir trouvé seulement 264 città en Italie (quand Guido Ravennate en avait énuméré plus de 700!)6; Leandro Alberti et, ensuite, Giovanni Antonio Magini (1620), fournirent quant à eux des chiffres légèrement plus élevés (respectivement 300 e 330)7. Loin de jeter le doute sur le critère adopté, la différence des chiffres en confirmait la validité : car s'il était clair, d'un côté, que les Anciens, privés d'évêques, devait attribuer le

2

³ Iacopo da Varagine a la sua cronaca di Genova, Giovanni Monleone (éd.), Roma, 1941, II, p. 218.

⁴ Cf. Flavio Biondo, De Roma triumphante libri X..., Basel, Froben, 1559, p. 295; et Leandro Alberti, Descrittione di tutta l'Italia et isole pertinenti ad essa, Venezia, Porta, 1581, p. 8.

⁵ Abraham Ortelio, *Theatro [...] ridotto in forma piccola*, Antwerp, Plantiniana, 1593, cité par G. Ricci, "Sulla classificazione delle *città...*", *op. cit.*, p. 8. ⁶ Cf. F. Biondo, *De Roma triumphante...*, *op. cit.*, p. 295.

⁷ L. Alberti, Descrittione di tutta l'Italia..., op. cit., p. 8; e Giovanni Antonio Magini, Italia [...] data in luce da Fabio suo figliolo, Bologna, Bonomi, 1620, p. 5.

titre de civitas avec plus de libéralité que les Modernes (« ils devaient en compter beaucoup, qui aujourd'hui portent le nom de châteaux (castelli) et terres murées (terre murate) » 8), d'autre part il était bien connu qu'à partir du milieu du XVe siècle – époque où écrivait Biondo – « il y a quelques châteaux (castella) qui, ayant reçu chacun leur évêque, ont été faits città par les pontifes romains »9. Il faut souligner que cette terminologie n'était complètement réservée aux doctes dissertations des érudits, mais très diffusée dans les les contextes linguistiques les plus divers. Plutôt que d'en répéter les très nombreux témoignages littéraires, on peut en rappeler quelques traces sédimentées dans la toponymie : parmi les innombrables centre fondés ex novo à partir du XIVe siècle, par exemple – tous fruits de colonisation et donc, par définition, privés de chaire épiscopale – aucun n'a reçu le nom de città, associé ou non à d'autres épithètes. Castelnuovo, Villanuova, Borgonuovo (ou Castelfranco, Villafranca, etc.); et encore Terra del Sole ou Porto Ferraio: dans le vocabulaire italien d'Ancien Régime, le toponyme de «Città nuova», formé de termes quasiment contradictoires, n'existait pratiquement pas (les quelques occurrences attestées semblent toutes remonter à l'Antiquité tardive ou, au contraire, être d'époque relativement récente)¹⁰.

Du reste, il n'y avait guère de doutes sur ce qu'étaient les limites physiques des città, cas rare, voire unique, dans un monde où les lignes de démarcation étaient généralement fluctuantes et sujettes à controverses, et où, autour de n'importe quelle frontière – qu'elles séparent États, circonscriptions ou parcelles de terres - s'agitaient d'endémiques conflits de bornage. Mais sur le tracé des limites de la città ne s'élevait aucune contestation de ce genre : les limites coïncidaient avec le mur d'enceinte, qui avait non seulement un rôle défensif, mais remplissait également des fonctions de frontière fiscale, sociale, juridictionnelle et, au sens large, politique¹¹. C'est un fait qui apparaît nettement dans les journaux des voyageurs d'Ancien Régime qui, d'Otton de Freising à Montaigne et à ses épigones plus récents sur les routes du Grand Tour, ont continué à décrire une Italie « presque entièrement divisée en villes (civitates) »*, presque exclusivement circonscrite à l'espace compris entre les murs des vieilles communes citadines (cittadini)¹². Avec l'introduction des fortifications bastionnées entourées d'espaces transformèrent de façon autoritaire la physionomie urbaine à partir de la première moitié du XVIe siècle, cette séparation nette entre la *città* et le territoire circonvoisin se fit encore plus radicale et violente; mais cette séparation remontait à des époques bien antérieures, et elle était déjà consignée dans les premiers articles des statuts municipaux des XIIIe et XIVe siècles, qui dessinaient avec précision le périmètre urbain à partir des murs de la ville, y incluant donc les faubourgs (borghi) nés tout autour. La città italienne d'Ancien Régime, en somme, se présentait comme un corps fermé, compact et privé à tous les sens du terme de « périphéries » (si bien qu'en Italie ce mot n'est entré en usage que relativement tard, à partir du milieu du XIXe siècle)¹³: à l'intérieur du cercle fortifié, la

8

⁸ Ibid.

⁹ L. Alberti, *Descrittione di tutta l'Italia..., op. cit.*, p. 8.

¹⁰ Cf. Dizionario di toponomastica. Storia e significato dei nomi geografici italiani, Torino, Utet, 1990, qui cite le cas unique de Cittanova (dans la province de Reggio Calabria), née en 1616 sur la volonté du prince de Gerace; le nom originel était toutefois «Nuovo Casale» et ce n'est que plus tard qu'il prit celui de Casalnuovo (le nom de Cittanova ne remonte qu'à 1852). L'histoire de Cittanova près de Modène est différente; son nom remonte au VIIIe siècle: cf. Tommaso Sandonnini, "Cittanova e le fortificazioni di Modena", Atti e Memorie della Deputazione di Storia Patria per le antiche Provincie Modenesi, vol. 5, 1915, pp. 5-85.

¹¹ Cf. Chiara Frugoni, *Una lontana città. Sentimenti e immagini nel Medioevo*, Torino, Einaudi, 1983, pp. 10-11.

¹² Sur le rôle des murs comme frontière, relevé par les voyageurs de l'Ancien Régime, , cf. Anton Maczak, *Viaggi e Viaggiatori nell'Europa moderna*, Bari, Laterza, 1994, pp. 167–84; plus généralement, sur le rôle des murs d'enceinte dans les *città* médiévales et modernes, cf. Cesare De Seta, Jacques Le Goff (dir.), *La città e le mura*, Bari, Laterza, 1989; et Riccardo Luisi, *Scudi di pietra*. *I castelli e l'arte della guerra fra Medioevo ed Età moderna*, Bari, Laterza, 1996, pp. 59-79.

¹³ Cf. Salvatore Battaglia, *Grande dizionario della lingua italiana*, Torino, Utet, XIII, 1986, pp. 31-32.

communauté urbaine ; aussitôt à l'extérieur, le territoire soumis à sa juridiction, appelé *contado*, terme intraduisible dans les autres langues du temps, qui embrasse dans une unique catégorie indifférenciée les faubourgs (*suburbi*), appelés précisément *borghi*, les campagnes et tous ces centres habités qui, indépendamment de leur physionomie intrinsèque, ne pouvaient être appelées *città* car elles étaient privées d'évêque¹⁴.

«Stylum Romanae Ecclesiae», «coutumes de l'Église romaine»: dans les pages qui ont été citées le recours au critère épiscopal n'était justifié que par l'autorité d'une tradition immémoriale. Au traducteur d'Ortelio en échappait jusqu'à la fonctionnalité, puisque la présence ou non de l'évêque n'avait aucun lien direct avec la taille (grandezza) des divers centres urbains. Mais, seulement un siècle et demi plus tôt, le lien entre évêques et città avait été le thème d'une vraie réflexion sous la plume de Bartole (1313-1357), qui, dans un consilium fort connu s'était interrogé sur les origines de la coutume italienne :

On appelle en effet ville (*civitas*), selon notre usage, le lieu qui a un évêque: mais avant qu'il y eût des évêques, il y avait déjà des villes (*civitates*). Et il appartient à la ville, selon le droit commun, de se choisir des défenseurs qui aient pouvoir de juridiction (...) et, puisque, selon les canons, les évêques doivent être installés dans les lieux où ils y a des magistrats (*officiales*) (...), apparut la coutume selon laquelle le lieu qui a une évêque est une ville (*civitas*), mais il est cependant vrai qu'on peut appeler ville un lieu sans évêque, pour autant qu'il ait les magistrats (*officiales*) susdits et la juridiction¹⁵.

Selon le grand juriste du XIVe siècle, donc, le lien étroit entre siège épiscopal et città n'avait rien à voir avec les canons de l'Église; ou, pour mieux dire, ces derniers n'avait rien fait d'autre que se modeler sur les usages des Anciens, qui réservaient exclusivement le nom de città aux centres qui étaient munis d'une certaine autonomie politicoadministrative, c'est-à-dire du privilège d'élire eux-mêmes leurs propres magistrats et d'exercer la juridiction à l'intérieur de leur propre circonscription. Le fait d'être en quelque sorte «sibi princeps» : c'est ce qui, depuis des temps reculés, caractérisait la notion même de città, avant même que les normes canoniques ne confirmassent et ne consolidassent les antiques prérogatives des centres municipaux, ajoutant un nouveau titre de supériorité ecclésiastique aux antiques privilèges administratifs. La présence de l'évêque, en somme, n'était considérée que comme un facteur de continuité institutionnelle, qui avait permis à plusieurs centres urbains de maintenir leur caractère central et autonome dans l'organisation publique italienne, durant les siècles obscurs du Moyen Âge : et ceci est une intuition dont la perspicacité a été plusieurs fois confirmée par les recherches qui, ces dernières années, ont souligné le rôle capital joué par les institutions ecclésiastiques dans les processus de formation d'identité urbaines bien affirmées¹⁶.

Pour Bartole la notion de *città* est donc intrinsèquement politique ; elle n'a que bien peu de choses à voir avec l'aspect physique et la taille des centres ; pour lui, elle est plutôt liée au rapport que le corps juridique des habitants entretenait avec le territoire. Brunetto Latini (1220-1295), du reste, l'avait déjà dit explicitement un siècle auparavant : "une ville est la réunion de gens qui veulent vivre ensemble sous une même loi ; ils ne sont pas citoyens (*cittadini*) d'une même commune (*comune*) parce qu'ils vivent rassemblés à l'intérieur

¹⁴ Sur la notion de *contado*, cf. désormais M. Berengo, *L'Europa delle città...*, *op. cit.*, pp. 111-70. Quant aux *borghi*, cf. Francesca Bocchi, *Uomini e terra nei borghi ferraresi nel catasto parcellare del 1494*, Ferrara, Ferrariae Decus, 1976, pp. 27-29 e 53-57.

¹⁵ Bartolo da Sassoferrato, *Tractatus super constitutione Qui sint rebelles*, cité dans Diego Quaglioni, "«Civitas» appunti per una riflessione sull'idea di città nel pensiero politico dei giuristi medievali", in Vittorio Conti (dir.), *Le Ideologie della città dall'umanesimo al romanticismo*, Firenze, Olschki, 1993, pp. 63-64.

¹⁶ Sur les centres municipaux antiques comme origine des communes d'Italie centro-septentrionale, cf. encore Ernesto Sestan, "La *città* comunale italiana dei secoli XI-XIII nelle sue note caratteristiche rispetto al movimento comunale europeo", in Id., *Italia medievale*, Napoli, ESI, 1968; et sur le rôle des évêques dans ce processus, Giovanni Tabacco, *Egemonie sociali e strutture politiche nel Medioevo italiano*, Torino, Einaudi, 1979, pp. 397-427.

d'un mur, mais parce que l'on est rassemblé pour vivre sous une même loi»¹⁷. Cette idée avait clairement une origine classique, transmise par des lexicographes médiévaux comme Isidore de Séville ("ce ne sont pas des pierres, mais des habitants, que l'on appelle ville"*¹⁸). En tant que telle, elle fut répétée avec emphase durant tout le XVIe siècle par la majeure partie des auteurs italiens de traités politiques; s'appuyant sur l'autorité d'Aristote et de Cicéron, ils pouvaient affirmer que la *città* consistait moins en "murs et maisons"*, qu'en un "groupe et ordre de citoyens"* (Gasparo Contarini, 1544)¹⁹. Avec cette acception, la *civitas* devenait quasiment synonyme de *Respublica*: ce n'est pas un hasard si les utopiste du début de l'époque moderne, de Campanella à Zuccolo, s'étaient mis à rêver les sociétés idéales en leur donnant la forme de *città*.

Il faut souligner que, dans ce contexte culturel, le terme de citoyen (cittadino) renvoyait moins à quiconque résidait à l'intérieur du mur d'enceinte qu'à celui qui – par droit de naissance ou en vertu d'une concession formelle des autorités municipales – pouvait se dire de plein droit membre de la communauté politique à laquelle chaque *città* devait son identité urbaine particulière²⁰. C'était un statut social encadré de règles juridiques précises, qui se traduisaient, entre autres, par un régime fiscal privilégié et donnaient surtout la possibilité de participer aux honneurs (honora)* et aux charges (onera)* du gouvernement de la *città*, avec toutes les conséquences en termes de prestige, de privilèges et d'occasions de s'enrichir. On trouve des traces de cette conception dans tous les statuts municipaux italiens du Moyen Âge tardif, attentifs à définir tant les caractères de la citoyenneté «originaria» (c'est-à-dire celle qui dérivait en première instance du droit acquis par la naissance) que les conditions auxquelles devaient se soumettre les étrangers pour y accéder : un certain niveau de revenu, la résidence continue dans la città et le paiement des impôts locaux durant un certain nombre d'années (même si, par la suite, les conditions requises pour l'entrée dans le conseil municipal et pour pouvoir se prévaloir du titre de *cives optimo iure* se firent toujours plus rigides et exclusives)²¹.

Nous rencontrons certes ici en partie un patrimoine idéologique et des structures d'organisation répandus dans toute l'Europe chrétienne : la littérature utopique dont il a été question plus haut en fournit maint exemple. Cet horizon commun s'enrichissait toutefois en Italie d'implications et de contenus spécifiques, déterminés avant tout par ce qui a été défini comme la "vocation territoriale" des *città* italiennes : c'est-à-dire son ambition (et sa capacité) constante à s'imposer comme une ville-État (*Stato cittadino*), maintenant presque partout ses droits et son contrôle sur le *contado* et continuant à en

_

¹⁷ Brunetto Latini, *Le livre du tresor*, F. J. Carmody (éd.), Berkeley 1948, p. 391 (cité par Diego Quaglioni, *«Civilis sapientia»*. *Dottrine giuridiche e dottine politiche fra Medioevo ed Età moderna*, Rimini, Maggioli, 1989, p. 135).

¹⁸ Isidoro da Siviglia, *Etimologiarum, sive Originum libri 20*, W. M. Lindsay (éd.), Oxford, Clarendon, 1966, I, p. 218 (pour la mise en contexte, cf. Gina Fasoli, Francesca Bocchi, *La città medievale italiana*, Firenze, Sansoni, 1973); sur les origines classiques de la notion de citoyenneté (*cittadinanza*), cf. Diego Quaglioni, "The legal definition of Citizenship", in Anthony Mohlo, Kurt Raaflaub, Julia Emlen (éd.), *City-States in Classical Antiquity and Medieval Italy: Athens and Rome, Florence and Venice*, Ann Arbour, Univ. of Michigan Press, 1991, pp. 160-161.

¹⁹ Gasparo Contarini, *De magistratibus et republica Venetorum*, Basel, Froben, 1544, p. 13. Per une mise en contexte de ce thème dans le cadre des débats politiques du temps, cf. Elena Fasano Guarini, "Stato e città in Italia nella prima età moderna", *Acta Histriae*, vol. 7, 1999, pp. 97-140.

²⁰ Sur la *cittadinanza* dans les communes italiennes du Moyen Âge, cf. Julius Kirshner, "*Civitas sibi faciat civem*: Bartolus of Sassoferrato's Doctrine on the Making of a Citizen", *Speculum*, vol. 48, 1973, pp. 427-452; Id., "Paolo di Castro on «cives ex privilegio»: A Controversy over the Legal Qualification for Public Office in Early Fifteenth-Century Florence", in Anthony Mohlo, John Tedeschi (dir.), *Renaissance Studies in Honor of Hans Baron*, Firenze, Olschki, 1971, pp. 229-264; D. Quaglioni, "«Civitas»…", *op. cit.*; e Id., "The Legal Definition of Citizenship…", *op. cit.*

²¹ Sur la fermeture progressive des conseils de villes entre le XVe et le XVIIe siècles, cf. par exemple Angelo Ventura, *Nobiltà e popolo nella società veneta del '400 e del '500*, Milano, Unicopli, 1993² (1964¹); Bandino Giacomo Zenobi, *Le «ben regolate città». Modelli politici nel governo delle periferie pontificie in età moderna*, Roma, Bulzoni, 1994.

tirer des revenus jusqu'à la fin de l'Ancien Régime²². Peut-être les *città* ne furent-elles pas le "principe unique par lequel on peut exposer de façon évidente et continue les trente siècles d'histoire italienne²³; mais il est bien certain que, au moins dans la plus grande partie de l'Italie du Centre et du Nord, les *città* surent rester le cœur de l'organisation politique du territoire, depuis l'éclipse des pouvoirs publics qui fit suite à la chute de l'Empire romain jusqu'à l'époque communale, et puis encore à travers la période tourmentée des guerres d'Italie, à l'intérieur des États régionaux de l'Époque moderne. Ces derniers, à y bien regarder, ne furent rien d'autres que des agrégats de *contadi* cittadins, dont la capitale resta toujours le chef-lieu éponyme bien plus que la résidence du Prince.

La nomenclature bigarrée des "centre mineurs"

La conscience de l'extrême variété des formes, des typologies et des ordres de grandeur qui caractérisaient les centres urbains est loin d'être faible en Italie. Au contraire : c'était justement la conscience de cette irréductible hétérogénéité qui alimentait un lexique structuré en des familles de mots étymologiquement bien différenciées : si, précisément, à l'appellation de *città* ne correspondait seulement qu'un nombre réduit de centre habités, d'autres types de centres habités avaient reçu des noms radicalement différents, qui ne dérivaient pas de la tradition classique, mais avaient des origines, une histoire et des consonances différentes. Bartole avait déjà jugé opportun, après avoir défini la notion de *civitas*, de s'arrêter aussi sur les autres centres habités – châteaux (*castra*) ou villages (*villae*), selon qu'ils étaient plus ou moins enceints de fortifications – qui se caractérisaient par l'absence d'autonomie juridictionnelle : c'est-à-dire des centres qui, indépendamment de leur éventuelle physionomie urbaine, faisaient partie du *contado* soumis à une autre *civitas*, et étaient de ce fait privés d'une circonscription propre²⁴. «Pour parler selon le langage commun » – écrivait trois siècles plus tard le juriste padouan Girolamo Bonifaccio (1624) – sur la Terre ferme de Venise il y avait

des città, des terres (terre), des châteaux (castelli) et des villages (ville) : les Latins, par le mot civitas entendaient la réunion de citoyens (cittadini), d'où la città tira son nom (...) Et ils appelèrent ville (urbem) les bâtiments qu'habitent les citoyens (cittadini) (...). La terre (terra) est un mot général, qui désigne n'importe quel lieu habité de personnes civiles : mais, cependant, selon l'usage de ce pays, on parle désormais de terre pour ce qui est plus petit qu'une città et plus grand qu'un château (castello) : c'est parce qu'elle n'a d'évêque que la Terre n'est pas appelée città. On appelle château (castello) un lieu fortifié plus petit qu'une terre (...) le village proprement dit (villa) tire son nom de la ferme (villa) (...) et ce que les Latins appelaient pagus est pour nous le village (villa) ²⁵.

Città (chef-lieu de diocèse, capitale d'un contado), terre (terra : ensemble d'habitations entourées d'un mur, doté d'une physionomie urbaine marquée mais privé de la dignité

_

²² La bibliographie sur le sujet est assez développée; cf. en particulier les nombreux travaux de Giorgio Chittolini, dont plusieurs ont été récemment regroupés dans *Città*, *comunità* e feudi..., op. cit.; cf. aussi Id., "The Italian City-State and Its Territory", in A. Mohlo, K. Raaflaub, J. Emlen (dir.), *City States in Classical Antiquity...*, op. cit., pp. 589-602; Id., "Cities, «city-states» and regional states in north-central Italy", *Theory and Society*, vol. 18, 1989, pp. 689-706; Id., "Poteri urbani e poteri feudali-signorili nelle campagne dell'Italia centro-settentrionale fra tardo Medioevo e prima Età moderna", *Società e Storia*, n° 81, 1998, pp. 473-510; cf. en outre Gian Maria Varanini, "Governi principeschi e modello cittadino di organizzazione del territorio nell'Italia del Quattrocento", in Sergio Gensini (dir.), *Principi e città alla fine del Medioevo*, San Miniato, Pacini, 1997, pp. 95-128.

²³ C. Cattaneo, "La *città*...", *op. cit.*, p. 117.

²⁴ « Nous appelons villages (*villas*) des édifices sans mur ou sans fossé; ces villages (*villae seu vici*) n'ont aucune juridiction de droit commun, mais elles sont soumises à une ville (*civitati*) (...) On appelle château (*castrum*) une haute maison fortifiée, munie de murs ou de remparts (...); les châteaux n'ont normalement pas de juridiction de droit commun, mais, comme les villages (*vici*), ont néanmoins des magistrats qui sont placés là par les villes auxquelles ils sont soumis »* (cité par D. Quaglioni, "«Civitas»...", *op. cit.*, p. 63).

²⁵ Girolamo Bonifaccio, Commentario sopra la legge dell'eccellentissimo senato veneto fatta l'anno MDLXXXVI a XV di decembre... opera a prencipi, a feudatarii et a tutti gli studiosi di questa materia utilissima, Rovigo, 1624, pp. 240-245.

épiscopale), château (castello : centre mineur fortifié), village (villa : habitations rurales dépourvues de murs d'enceinte) : avec quelques variantes, cette taxinomie demeure pleinement en vigueur dans la langue administrative italienne du Moyen Âge tardif et jusqu'à la fin de l'époque moderne, depuis les descriptiones des terres pontificales de la seconde moitié du XIVe siècle jusqu'aux premières codifications législatives du XVIIIe siècle²⁶.

Les mêmes mots apparaissent avec des acceptions analogues dans la majeure partie des descriptions géographiques de la Péninsule, comme dans les journaux de voyage contemporains: ainsi, dans son Itinerario in Terraferma (1489) Marin Sanudo distinguait attentivement les città « très anciennes » et « illustres » comme Vérone, Padoue ou Brescia, des myriades de terres et de châteaux privés de passé communal de quelque relief - quoiqu'ils puissent parfois être "gros", "bons" et même, à l'occasion, "beaux"²⁷. De manière analogue, l'ambassadeur florentin Orazio della Rena (1589), faisant un rapport à son maître sur l'État du duc de Ferrare, montrait une curiosité et un degré d'attention très différents suivant qu'il parlait des quatre *città* du duché – dont il énumérait les "familles les plus anciennes et les plus nobles", dissertant longuement sur leurs habitudes et leurs idiosyncrasies respectives –, ou qu'il décrivait les terres (terre) et les châteaux (castelli) du contado : il se limitait alors à mentionner la solidité des ouvrages défensifs et la présence ou non d'un marché²⁸. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle nous retrouvons les mêmes critères distinctifs dans la Geografia storico-politica de l'État de l'Église (1795); on y lit, entre autres, que "le Ferrarais contient 3 Città, 23 grosses Terres (grosse Terre), 182 Villages (Villaggi) ou Châteaux (Castelli) et divers bourgs (borghi)» : et si l'auteur anonyme prenait plusieurs pages pour décrire la physionomie édilitaire et sociale des trois Città (Ferrare, «capitale de son Duché (...) siège d'un archevêque, presque toujours cardinal", Comacchio, très ancien centre épiscopal documenté depuis le Ve siècle; Cento, dépourvue de chaire épiscopale mais fort ancienne et "élevé au rang de città par Benoît XIV en 1745"), il ne consacrait que quelques lignes aux "Terres" (Terre) principales, se limitant à des allusions maigres et restreintes à certains des "Villages ou Châteaux" (Villagi o Castelli)²⁹. Ces conceptions étaient très répandues. Dans son Anfiteatro di Europa (1623), par exemple, Giovanni Nicolò Doglioni, de Bellune, disait de Pise qu'elle était une "noble et antique città"; il rappelait les "édifices honorables et (...) les nobles citoyens" de Lucques et chantait les "nobles et magnifiques édifices, habités de populations nobles et civiles" de Vérone, "à l'origine édifiée par les Toscans et la famille Vera Tosca"³⁰. Il avait du reste tenu, quelques pages plus haut, à préciser que, "en général", dans la Péninsule, les 300 città épiscopales étaient toutes "bien habitées de nobles et puissants hommes et qu'elles étaient toutes distinguées» 31. On pourrait multiplier les exemples : dans l'Italie d'Ancien Régime, le critère le plus répandu pour définir l'importance d'un centre urbain ne faisait pas référence à son extension physique, à la beauté de ses bâtiments, à la richesse de ses comptoirs ou à la puissance de ses souverains, mais avant tout à la noblesse de ses habitants. Une città n'était pas nécessairement "grande", "belle", "riche" ou "forte" : mais elle était presque toujours "très noble" et souvent "très ancienne".

_

²⁶ Cf. par exemple *Codice di leggi e costituzioni per gli Stati di Sua Altezza Serenissima*, Modena, Stamp. Camerale, 1771; pour les *descriptiones* des terres pontificales, cf. Augustin Theiner, *Codex diplomaticus dominii teporalis Sancte Sedis*, Roma, Stamp. Vaticana, 1862, II, pp. 328-348 (Albornoz) et 490-527 (Anglic).

²⁷ Cf. Marin Sanudo, *Itinerario per la Terraferma veneziana* (1489), Padova, Tip. del Seminario, 1847 (rist. Milano, Insubria, 1981).

²⁸ Les quattr 'città' – explicitement définies comme telles parce que sièges épiscopaux – étaient Ferrare, Modène, Reggio e Comacchio; cf. Giuseppe Agnelli, "Relazione dello Stato di Ferrara di Orazio della Rena. 1589", Atti e Memorie della Deputazione Ferrarese di Storia Patria, vol. 8, 1896, pp. 245-322.

²⁹ Geografia storico politica. Stato della Chiesa, Venezia, Zattta, 1795, pp. 57-69.

³⁰ Giovanni Nicolò Doglioni, *Anfiteatro di Europa*, Venezia, Sarzina, 1623, pp. 534, 873 e 538.

³¹ *Ibid.*, p. 508.

Différent était en général le lexique dont on se servait pour qualifier les terres (terre) et les châteaux (castelli): dans sa Descritione della Patria del Friuli (1567), par exemple, Guido Porcia disait que Venzone était une "bonne terre habitée honnêtement, mais cependant pas de personnes civiles"; tandis que, pour exalter San Vito et San Daniele, il les décrivait respectivement comme un "château très beau avec des murs, des fosses en eau; bien peuplé et bien habité, autour, par différents châtelains, qui y ont de très belles et bonnes maisons", et comme une "terre assez grande, bien construite et bien peuplée d'hommes civils et riches»³². Il était rare que les centres mineurs fussent appelés "nobles" : en ce cas - comme souvent chez Leandro Alberti - l'épithète était utilisé avec une acception impropre à dessein : un "château" (castello) était "noble" nonobstant sa nature de château et, de ce point de vue, on pouvait le considérer quasiment comme une città. Tout en disant que Montagnana était un "très noble château", par exemple, Leandro spécifiait qu'il était "très habité d'une population civile, de manière qu'il semble être plutôt une città qu'un castello, eu égard à sa civilité et à sa richesse» 33. De facon analogue, Giovanni Villani (1276-1348), deux siècles plus tôt, avait décrit Poggibonsi comme "le plus beau château et parmi les plus forts d'Italie (...) : belle murailles et belles tours, nombre de belles églises, tant églises paroissiales que riche abbave, très belles fontaines de marbre, construit et habité de gens comme une bonne città»³⁴.

La classification que l'on vient d'évoquer, en somme, n'était pas neutre : explicitement ou non, elle s'accompagnait de jugements de valeur qui sous-tendaient une hiérarchie de mérite axée sur le binôme civilité/noblesse. Au sommet de la pyramide se trouvaient les città, d'autant plus nobles qu'elles étaient antiques, et d'autant plus civiles qu'elles étaient nobles; puis on trouvait, en descendant, des "bonnes murailles" des "terres principales" jusqu'aux "taudis" des villages ruraux, les autres types centres – petits ou grands, beaux ou laids, riches ou pauvres, mais de toutes façons moins honorables que ces centres qui pouvaient se prévaloir d'une longue et orgueilleuse tradition d'autonomie municipale³⁵. Il est aisé de suivre les traces de ce cadre idéologique dans la langue commune, dans laquelle des mots comme "urbanité" (urbanità), "citoyenneté" (cittadinanza) et "civilité" (civiltà) étaient synonymes de raffinement et d'élévation d'esprit, tandis que, au contraire, des termes comme "villageois" (villano), paysan (paesano) ou contadino (mot qui, il faut le rappeler, ne signifiait pas travailleur de la terre, mais originaire d'un centre mineur situé dans le contado) étaient immanquablement marqués de connotation péjorative³⁶. On pourrait aussi, dans ce domaine, trouver à l'origine du topos des sources classiques : à la fin du IVe siècle, par exemple, Ausone donné à un poème dans lequel il faisait la liste des plus grandes città impériales le titre d'Ordo urbium nobilium³⁷. Il est toutefois probable que le topos, en Italie, se soit consolidé dans le cours du Bas Moyen Âge, lorsque, dans de vastes zones de la Péninsule, le déclin des Autorités laissa de fait au communes citadines (comuni cittadini) le monopole d'une partie non négligeable des fonctions publiques et du

3

³² Guido Porcia, *Descrizione della patria del Friuli* (1567), a cura del Seminario Arcivescovile, Udine 1897, p. 59.

³³ L. Alberti, *Descrittione...*, op. cit., c. 470v (l'italique est de moi).

³⁴ Giovanni Villani, *Istorie fiorentine*, Milano, Soc. Classici Italiani, 1802, III, pp. 72-73 (l'italique est de moi).
³⁵ «La *Città* proprement dite est un ensemble de citoyens qui se réunissent pour vivre sous une même loi; mais on l'entend des plus grands lieux habités de personnes honorées et illustres. Les châteaux (*castelli*) sont des lieux plus petits que les *città*, mais entourés de bonnes murailles. Les bourgs (*borghi*) forme la partie la plus extérieure des villes, habitées d'un grand nombre de personnes. Les villages (*ville*) sont ces lieux où se trouvent beaucoup d'habitations rustiques, où logent ceux qui se bornent à travailler la terre. Les maisons (*case*) sont les habitations des hommes des *città*; les taudis sont les habitations rustiques des paysans (*contadini*) au village (*villa*) » (G. N. Doglioni, *Anfiteatro...*, *op. cit.*, p. 48).

³⁶ Cf. S. Battaglia, Grande dizionario..., op. cit., ad voces.

³⁷ Cf. Ausonius, *Opuscula*, R. Peiper (éd.), Leipzig, Teubner, 1886, pp. 144-154; sur la terminologie urbaine en Italie entre l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge, cf. Carlo Battisti, *La terminologia urbana nel latino dell'alto medioevo con particulare riguardo all'Italia*, dans *La città nell'alto medioevo (Settimane di Studio del Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo*), Spolète, 1959, VI, pp. 647-665.

patrimoine de prestige qui y était attaché et qui constituait traditionnellement l'un des principaux éléments constitutifs de l'aristocratie.

La légitimation "citoyenne" (cittadina) des patriciats urbains

Il est impossible ici de retracer, même à grands traits, l'évolution des débats sur la notion de noblesse en Italie, très différencié dans le temps et l'espace et également suivant la position idéologique des auteurs et le contexte politique et culturel dans lequel il écrivirent. Qu'il suffise de dire que, au rebours des théories transalpines, qui tendaient à identifier la noblesse avec les titres d'honneur concédés par le souverain, on avait plutôt tendance à considérer, dans la Péninsule, que l'appartenance à l'aristocratie dérivait en premier lieu de l'exercice des droits régaliens (diritti di regalía), c'est-à-dire le contrôle (dominio) d'un territoire donné – à condition, naturellement, qu'il soit publiquement reconnu de iure comme bien héréditaire d'une famille ou d'un groupe social donné³⁸. Par conséquent étaient nobles les vassaux investis d'une juridiction féodale, mais tout aussi bien ces élites urbaines qui – après avoir réussi à imposer à leurs concitoyens des formes de séparation sociale et l'hérédité d'accès aux charges de gouvernement – pouvaient de cette façon se dire titulaires des droits souverains de leurs città respectives sur le territoire qu'elles contrôlaient : de ce point de vue, le patriciat vénitien constitue un exemple particulièrement précoce, mais en rien exceptionnel. Sur ces bases, vers la moitié du XVIIe siècle, le lettré florentin Gregorio Leti avait noté que "toutes les città en Italie sont royales, parce qu'elles sont presque toutes pleines d'une Noblesse très florissante» 39. Mais, cinquante ans avant, Giovanni Botero (1544-1617) avait déjà relevé comme trait caractéristique des centres urbains de la Péninsule un fait qui les distinguait de ceux du reste de l'Europe : les premiers sont en moyenne plus grands que les seconds parce que, "en Italie, les gentilshommes habitent dans les città", tandis qu'en France, ils résident "dans leurs châteaux" : "le fait que les nobles résident en ville rend celles-ci plus illustres et plus peuplées, non seulement parce que s'y ajoutent leurs gens et leur famille, mais surtout parce qu'un baron dépense [en ville] beaucoup plus largement, et qu'il s'y fait avec les autres concurrence et émulation »40.

Le thème avait été abordé, entre autres, par un auteur de traités, le Ferrarais Alessandro Sardi, vers la fin du XVIe siècle ; il avait conclu avec Aristote que "pour être noble il faut avoir des ancêtres connus" et que "le citoyen proprement dit est celui qui peut accéder à la Magistrature» : donc, puisque celui "qui a beaucoup d'ancêtres connus est plus Citoyen que celui auquel ils font défaut", le noble, par conséquent, n'est rien d'autre que "le plus Citoyen" 41. C'était une manière pour les patriciats urbains d'affirmer leurs titres autonomes de légitimité ; mais de ces prémices découlaient aussi d'autres conséquences

_

³⁸ Sur ce sujet, cf. Bandino Giacomo Zenobi, *Ceti e potere nella Marca pontificia. Formazione e organizzazione della piccola nobiltà fra '500 e '700*, Bologna, Mulino, 1976, pp. 13-16 e 31-41. Plus généralement, sur l'idée de noblesse en Italie, cf. Claudio Donati, *L'idea di nobiltà in Italia (secoli XIV-XVIII)*, Bari, Laterza, 1988.

³⁹ Gregorio Leti, Italia regnante overo nova descritione dello Stato presente di tutti Prencipati e Republiche d'Italia dedicata al re christianissimo [...] Opera veramente utilissima e nicessaria a tutti quelli che desiderano farvi il viaggio, opure che vogliono instruirsi della qualità del paese e prencipati d'Italia, Genova, Pietra, 1675, II, p. 544.

⁴⁰ Giovanni Botero, *Della ragion di Stato con tre libri della cause della grandezza delle città*, Luigi Firpo (éd.), Torino, Utet, 1948, p. 382 (mais déjà Paruta avait remarqué que "le Français, s'il devait décrire sa conception de la noblesse, ne saurait pas la représenter sous une autre forme qu'une vie éloignée des villes, toute tournée vers la chasse, le soin des possessions et des troupeaux; et l'Anglais affirmera la même chose (...); l'Allemand à cela ajoute que le noble doit avoir juridiction sur quelque village (*villa*) ou château (*castello*). Mais, dans les différentes parties de l'Italie, que la conception de la noblesse est différente! » (Paolo Paruta, "Della perfezione della vita politica" (1579), dans Bruno Widmar (éd.), *Scrittori politici del '500 e '600*, Milano, Rizzoli, 1964, pp. 482-483).

⁴¹ Alessandro Sardi, *Discorsi* [...] *di novo posti in luce*, Venezia, Gioliti, 1586, p. 38-39 (sur ce sujet, cf. C. Donati, *L'idea di nobiltà*..., *op. cit.*, pp. 173-174 e 194).

plus générales, en terme de classification des centres habités. Bartole avait déjà parlé de "l'honneur" des *città* ; il avait montré qu'il était directement lié à leur degré d'autonomie juridictionnelle : "on considère en effet qu'un chef-lieu de province est une ville plus honorable»*42. Poursuivant sur cette voie, de nombreux auteurs de traités – dont Alessandro Sardi lui-même – avaient senti l'exigence de distinguer une noblesse "privée", qui dérivait des hauts-faits des ancêtres, d'une noblesse "publique des lieux, città et provinces : et on peut l'appeler vertu de la Patrie, parce que pour elle une Patrie prévaut sur l'autre» 43. Paolo Paruta (1579), s'interrogeant lui aussi sur l'essence de cette "noblesse publique", se demandait de quoi elle dépendait : fallait-il suivre l'autorité d'Aristote et considérer comme nobles "ces città qui forment un État et commandent à d'autres", ou bien donner crédit à l'opinion courante, qui donnait la palme de la noblesse à l'ancienneté de l'implantation ("moi j'ai toujours entendu dire que l'ancienneté était la principale condition requise pour rendre noble une ville")? Le gentilhomme vénitien n'avait pas hésité à pencher pour cette seconde thèse : "puisque la vertu a besoin du témoignage extérieur de l'honneur, on regarde à la dignité, non à la taille du domaine ; et, à dignité égale, à l'ancienneté»44. De son côté, Alessandro Sardi était allé jusqu'à déclarer que "quiconque a la noblesse publique a la préséance sur celui qui n'a que la noblesse privée", soutenant que celui qui était né dans un "lieu noble" - tout se passant comme s'il en absorbait les "vertus" – méritait la préséance sur celui qui ne pouvait se prévaloir que de quelque titre honorifique "conféré en son temps par les princes» 45.

Ainsi, et malgré l'autorité de quelques uns des plus grands auteurs de traités d'outre-mont, convaincus que "ce n'est pas le lieu qui anoblit l'homme, mais l'homme le lieu"* (André Tiraqueau, 1573)⁴⁶, c'est une autre idée de la noblesse qui trouva toujours un plus grand crédit en Italie, celle qui mettait en relation le statut aristocratique avec l'honorabilité du lieu de naissance : une chose était d'appartenir au patriciat d'une *città* dominante comme Venise ou Florence, une autre faire partie de l'élite d'une *città* sujette comme Pise ou Trévise, une autre encore être né dans le château (*castello*) d'un *contado* n'ayant jamais connu, de toute son histoire, la moindre lueur d'indépendance. Sur ce sujet encore Bartole avait anticipé, et de la manière la plus claire : "Il faut noter qu'il est mieux d'être un citoyen médiocre d'une noble et honorable ville (*civitatis*) que d'être un citoyen plus important d'une médiocre ville (*civitatis*). Et cela vaut pour la faction populaire (*populares*) d'une noble ville, qui doivent être honorés davantage que les grands (*magni*) d'une autre ville»⁴⁷. Vers la fin du XVIe siècle, un autre auteur de traités, Ferrarais d'adoption, Lorenzo Ducci, pouvait soutenir ouvertement que de la "Noblesse publique" étaient par définition exclues

toute les Villes (*Città*) qui ont toujours vécu sujettes d'autres villes. Là où il n'y a pas de Principauté il n'y a pas d'élection, puisque la volonté et le jugement des groupes civils réside dans le Prince, et puisque il ne peut y avoir d'action vertueuse là où il n'y pas d'élection (...) : aussi une *Città* sujette, qui dans son corps n'a pas le Principauté, ne fait rien d'autre qu'obéir (...) d'où il faut conclure que les villes ainsi sujettes sont privées de la Noblesse publique⁴⁸.

_

⁴² Cité dans J. Kirshner, "Civitas sibi faciat civem...", op. cit., p. 705; sur ces aspects, cf. aussi Francesco Ercole, Da Bartolo all'Althusio. Saggi sulla storia del pensiero pubblicistico del Rinascimento italiano, Firenze, Vallecchi, 1932.

⁴³ A. Sardi, *Discorsi...*, op. cit., pp. 59-60.

⁴⁴ P. Paruta, "Della perfezione della vita politica...", op. cit., pp. 486-489.

⁴⁵ A. Sardi, *Discorsi...*, op. cit., pp. 68-69 e 72.

⁴⁶ Cf. Andreas Tiraquellus, Commentarii de nobilitate et iure primigeniorum, tertia hac eademque postrema edizione, ab autore ipso diligentissime recogniti, et tertia amplius parte locupletati, Lugduni, Rovillium, 1573, pp. 46–56 e 65–66 (sur l'écho de Tiraqueau en Italie, cf. C. Donati, *L'idea di nobiltà...*, op. cit., pp. 113-117)

⁴⁷ Bartolo da Sassoferrato, *In tre Codicis libros*, Venezia, Giunti, 1570, c. 35rA (cité dans D. Quaglioni, "The Legal Definition...", *op. cit.*, p. 162).

⁴⁸ Lorenzo Ducci, *Trattato della nobiltà*, *nel quale si mostra che cosa ella sia*, *e quali le sue spetie*, Ferrara, Baldini, 1603, pp. 121 e 125-126.

Le titre de *città*, c'est-à-dire la reconnaissance de la part du souverain du statut politique d'un centre urbain, et donc de son droit légitime à avoir un territoire et une juridiction, en venait ainsi à revêtir un rôle central dans les processus de construction de l'identité des élites municipales : c'est autour de la possession ou non d'un tel titre, en effet, que se dessinait la ligne qui démarquait celui qui pouvait se présenter comme un "noble d'office" de celui qui n'était qu'un "notable du *contado*", celui qui pouvait se vanter d'une antique généalogie (remontant idéalement à l'époque romaine) et celui se voyait en revanche contraint à cacher à tout moment ses origines serviles.

Voilà pourquoi beaucoup des principales terres de l'Italie du Centre et du Nord (elles ont été appelées «quasi città») firent la course à l'obtention formelle du rang de città avec tous ses paraphernaux, ce qui permettait ainsi à leurs élites respectives, et, éventuellement à leur seigneurs féodaux, d'acquérir de plus honorables quartiers de noblesse⁴⁹. D'où cet investissement de passions et d'énergie dans l'histoire locale, qui réunit des générations d'érudits et de lettrés tendus vers l'objectif commun de démontrer l'antiquité des origines ou romaines ou même étrusques, quand ce n'était pas troyennes, de tel ou tel centre habité, de telle ou telle famille, annonçant triomphalement chaque découverte archéologique et documentaire, selon des modalités dont héritèrent en bloc les Deputazioni di storia patria de l'Italie unifiée⁵⁰. De ce point de vue, les aristocraties locales des petites principautés padanes ou des baronnies de l'État pontifical retrouvaient une singulière unité d'intention avec leur seigneur féodal : l'un comme les autres profitaient du prestige de la civitas, qu'elle soit reconnue depuis longtemps ou bien seulement préconisée. À la fin du XVI e siècle, le Tasse y fit aussi allusion, rappelant que "si donc le prince est très noble, très noble est la principauté, parce qu'il s'agit de la même chose : aussi l'un prend toujours de l'autre sa qualité; et si la principauté est très noble, très noble est le prince»⁵¹.

Toutefois, malgré cette remarquable coïncidence d'intérêts et d'investissements, très peu nombreux furent les centres qui, au début de l'époque moderne, virent couronner leurs aspirations à voir formellement sanctionné leur propre statut de ville par un décret émanant de l'une des autorités universelles, ou, du moins, du pouvoir souverain. Casale et Saluces en Piémont, Sarzana, Cortone e Pienza en Toscane, Vigevano en Lombardie: si les promotions se peuvent compter sur les doigts de deux mains, innombrables sont en revanche les efforts rendus vains par l'infatigable opposition des città existantes, qui voyaient dans les prétentions des comitatini de dangereux attentats à leurs privilèges acquis. Le cas de Carpi est emblématique. Son prince Alberto III Pio, dans les vingt premières années du XVIe siècle, mit en chantier une entreprise organique de renouveau urbain, commissionnant des travaux édilitaires, fondant des institutions religieuses, fixant des infrastructures pour faire de la petite "terre" (terra) une civitas et anoblir ainsi sa propre dynastie, qui la gouvernait depuis des siècles⁵². Le programme d'Alberto Pio (qui en l'espace de vingt ans modernisa les espaces centraux de Carpi jusqu'à en faire la "troisième plus grande place d'Italie", comme le disent aujourd'hui encore les guides touristiques, fonda une collégiale, construisit un hospice et un abattoir publics, restaura une grande partie des églises) fut brusquement interrompu par les vicissitudes de la guerre et de la diplomatie qui furent cause qu'il mourut exilé en France, en 1531. Mais, jusque sur son lit de mort, les derniers désirs du prince ambitieux furent tendus à l'enrichissement et à l'embellissement de l'aspect physique de sa capitale; il demanda à ses héritiers la construction d'un couvent de chanoines augustiniens, d'une bibliothèque publique, d'une école de grammaire ; et, en cas de mort de ses descendants directs, Alberto laissait Carpi au Saint-Siège, avec la condition précise que le pape "institue sur la terre de Carpi un

⁴⁹ Sulle «quasi città», cf. G. Chittolini, "«Quasi-città»...", op. cit.; et la bibliographie qui y est citée.

⁵⁰Sur la fonction légitimante de l'historiographie en général, et de la généalogie en particulier, cf. Roberto Bizzocchi, *Genealogie incredibili. Scritti di storia nell'Europa moderna*, Bologna, Mulino, 1995.

⁵¹ Torquato Tasso, Dialoghi, Ezio Raimondi (éd.), Firenze, Sansoni, 1958, II.1, p. 113.

⁵² Sur la figure d'Alberto III Pio et sa politique urbaine, cf. désormais Elena Svalduz, *Da castello a «Città»: Carpi e Alberto III (1473-1530)*, Roma, Officina, 2000.

évêque qui soit évêque-comte de Carpi et qui ait l'obligation d'y résider» 53. Cette clausule apparemment désuète – on ne comptait plus alors en Italie qu'une poignée de principautés épiscopales, perdues dans les montagnes –, devait évidemment apparaître à Alberto la garantie la plus sûre d'obtenir pour la terre de ses ancêtres, en même temps qu'un évêque, le titre de *civitas* (qu'elle n'obtint que beaucoup plus tard, en 1964) 54.

Nouvelles formes de classification fondées sur des paramètres physiques et matériels

Pour faire de Carpi une città, Alberto Pio avait donc mis en action une double stratégie : d'un côté il avait fondé une collégiale, dans l'idée de permettre un jour son érection en cathédrale, qu'il appelle de ses vœux jusque dans son testament; il avait par ailleurs patronné la construction de bâtiments et d'infrastructures civiles, militaires et religieuses, de manière à améliorer la trame édilitaire du centre de la urbain. Ludovic le More n'avait pas agi autrement quelques années avant pour promouvoir la croissance de Vigevano (« il fait tout ce qu'il peut pour donner à Vigevano la civilité (civiltade) et le nom de cité (citade) », écrivait de lui un secrétaire ferrarais en 149255): cherchant, d'un côté, à faire élever à la dignité de cathédrale l'élise Saint-Ambroise, il restaura par ailleurs le château Sforza, reconstruisit la piazza dei Mercanti, rénova l'enceinte fortifiée et requalifia le tissu urbain (« il rendit un faste civil aux habitations du peuple, livrées à l'abandon et à la ruine, en refaisant par toute la ville des rues pavées et dégagées ») ⁵⁶. Tout se passe comme si ces princes ne faisaient plus entièrement confiance à l'installation d'un évêque comme instrument d'anoblissement de leurs « terres » (terre), montrant qu'ils accordaient autant, voire plus d'importance, à d'autres paramètres plus concrets d'évaluation de la dignité urbaine des centres habités.

À partir de la fin du XVe siècle émerge en effet ça et là, chez les chroniqueurs, les géographes et les voyageurs, un certain embarras à l'égard du traditionnel critère épiscopal : beaucoup notaient, comme l'avait déjà remarquée Dante (1265-1321), que les « città ont un terme », et que bien des centres honorés du titre de civitas ne gardaient plus aucune trace de leur grandeur passée. Ainsi Comacchio, par exemple, dont la Descriptio provinciae Romandiolae de 1371 disait déjà qu'elle était « submergée à cause des inondations »* et seulement peuplée de « quelques »* habitants ⁵⁷. Ou bien Adria, qui « donna son nom à la mer Adriatique, comme on le lit dans les histoires ; et Pline écrivait que c'était une très belle ville », mais il fallait désormais admettre qu'elle n'était désormais plus « qu'un lieu habité par des pêcheurs, avec quelques maisons» (Marin Sanudo⁵⁸), si bien qu'en 1474 – « puisque cette ville (civitas) est presque déserte » - le pape Sixte IV avait jugé opportun de transférer le tribunal épiscopal à Ferrare⁵⁹. Trois siècles plus tard, Gregorio Leti, dans son Italia Regnante (1675), déplorait explicitement le trop grand nombre d'évêchés italiens, fait lourd de conséquences négatives :

le seul royaume de Naples en a plus que toute la France dans son ensemble. Il n'est point de *città* qui n'ait son évêque, qu'elle soit grande ou petite ; mieux, certains lieux, qui ne comptent même pas cinq cents communiants, comme Caurli dans le golfe de Venise ou l'Isola en Calabre,

⁵³ Cf. Ead., "Notizie e documenti su Alberto III Pio", in Hans Semper, Friedrich O. Schulze, Wilhelm Barth, *Carpi, una sede principesca del Rinascimento*, Luisa Giordano (dir.), Pisa, ETS, 1999, p. 475.

⁵⁴ Cf. Francesca Bocchi, "Introduzione", in Gilberto Zacchè (dir.), *Carpi immagine e immaginario. Viaggiatori, storici, letterati, osservatori*, Casalecchio di Reno, Grafis, 1987, p. 15.

⁵⁵ Cité dans Richard Schofield, *Ludovico il Moro and Vigevano*, in «Arte Lombarda», n.s., II, 1982, pp. 102-103.

⁵⁶ *Ibid.*, pp. 93-140 (en particulier p. 117 pour la citation).

⁵⁷ "Descriptio provinciae Romandiolae", dans A. Theiner, Codex diplomaticus..., op. cit., II, p. 514.

⁵⁸ M. Sanudo, *Itinerario...*, *op. cit.*, pp. 45-47.

⁵⁹ Cf. Francesco A. Bocchi, Della sede episcopale di Adria veneta e della sua non interrotta conservazione ed integrità, con analisi storico-critiche intorno lo stato antico e moderno della città e diocesi. Memorie e documenti, Adria, Vianello, 1856, p. 24.

possèdent la dignité épiscopale, ce qui tourne moins à la gloire qu'au mépris du Siège apostolique, tandis que de nombreux évêques ont à peine de quoi vivre et en sont réduits, pour maintenir le décorum, à servir de chapelain dans quelque couvent de religieuses, voire peut-être à commettre des actions répréhensibles⁶⁰.

Il y avait d'autre part beaucoup de châteaux (castelli) et de terres enceintes de murs (terre murate) qui pouvaient se considérer comme des « quasi città » : Rovigo, par exemple, qui selon Marin Sanudo était une « terre très belle, magnifiquement ordonnancée, et dont les maisons paraissent des palais », fut appelée cinquante ans plus tard par Leandro Alberti un « noble château, très vaste et riche» 61. Ou Udine, qu'en 1567 le noble Guido Porcia compte non sans hésitation comme l'une des quatre città du Frioul ("si du moins on peut l'appeler città"), pour corriger le terme quelques pages plus loin, spécifiant que, malgré son aspect – « elle a certes un duomo avec des chanoines, c'est une terre murée de deux murailles (...), bien ornée de d'édifices publics, de monastères de religieux et de religieuses » - en toute rigueur on ne saurait l'appeler « città car elle n'est pas forte et n'a pas d'évêque, même si le patriarche y a installé son vicaire depuis un certain temps» 62. Ou encore la même Carpi, qu'une description anonyme du XVIIe siècle disait être

l'une des plus nobles et plus importantes Terre de Lombardie, et si dans le langage commun elle n'a pas le titre de *città*, puisqu'elle n'est pas évêché, elle est cependant une *città* impériale, et elle mérite ce nom si l'on regarde le tour de ses murs, la beauté de ses habitations, la multitude, la richesse et la noblesse de ses habitants, la fertilité et l'ampleur de son territoire⁶³.

De plus en plus souvent, sous la plume des auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles, nous trouvons énumérés, de façon révélatrice et consciente, des critères d'identification d'une ville différents de ceux qu'impliquaient les observations de Flavio Biondo ou de Bartole. Il est vrai que, dans les textes que nous venons de rapporter, la présence de l'évêque demeurait une condition sine qua non, et que la « noblesse des habitants » continuait d'être un trait citadin (cittadino) par excellence; mais graduellement commençaient de se faire jour d'autres caractères distinctifs, depuis toujours récurrents dans les panégyriques des villes (laudes urbium), mais désormais investis de significations relativement nouvelles : le nombre d'habitants, avant tout ; puis l'extension de la surface construite, la beauté des bâtiments, la vigueur des flux et des activités économiques, la présence d'infrastructures civiles, commerciales et religieuses. Certes, depuis le Moven Âge, les voyageurs étaient fascinés par l'aspect physique des città; mais, désormais, dans les pages des auteurs du début de l'époque moderne, la richesse des dotations matérielles des centres habités n'était plus consignée à titre de curiosité extrinsèque, signe de la variété du monde, mais comme indice principal de mesure des classes de « grandeur » des divers centres urbains.

Dans la diffusion de cette nouvelle perspective eurent bien entendu une importance capitale les *Tre libri sulle cause della grandezza delle città* (1588), dans lesquels Giovanni Botero reformulait d'une manière très novatrice les vieux principes selon lesquels les *città* n'étaient rien d'autre qu'une « réunion d'hommes concentrés en un même lieu pour vivre heureusement », et que leur « grandeur » ne résidait pas dans « l'espace du site ou [dans] le tour des murailles », mais dans la « multitude des habitants et [dans] leur puissance»⁶⁴. À partir de ces présupposés, le jésuite piémontais ne reconnaissait pas comme paramètre de développement urbain l'antiquité de l'implantation ou la résidence de l'évêque, auxquels il ne réservait de loin en loin que quelques allusions, mais d'autres facteurs de caractère

⁶⁰ G. Leti, Italia regnante..., op. cit., I, pp. 112-113

⁶¹ L. Alberti, Descrittione..., op. cit., c. 353r; et M. Sanudo, Itinerario..., op. cit., p. 45.

⁶² G. Porcia, Descrizione..., op. cit., p. 67.

^{63 &}quot;Relatione della Terra di Carpi" (XVII sec.), cit. in Carpi immagine e immaginario..., op. cit., p. 52.

⁶⁴ G. Botero, *Della ragion di Stato...*, op. cit., p. 345.

environnemental, économique, social et politique : la « commodité du site » et la « fécondité de la terre », « l'agriculture, le commerce et les arts », la présence du prince et de sa cour, et surtout « l'industrie (...) qui permet un afflux d'argent et d'hommes qui travaillent, vendent ce qui a été produit, fournissent des matériaux à ceux qui travaillent, achètent, vendent, transportent d'un lieu à un autre les produits du génie et de la main de l'homme» 65.

Chez les juristes le critère épiscopal commença également d'être remis en cause de plus en plus fréquemment: ainsi, en 1656, Gaicomo Cohelli admettait que l'on pouvait aussi appeler città quelques centres mineurs, à condition « qu'ils soient gouvernés par la justice et la réglementation de magistrats (quoiqu'ils soient dépourvus d'évêque) et qu'ils soient ceints de murs comme il convient »*; au siècle suivant, Lucio Ferraris (1752) soulignait que « beaucoup pensent, et cela n'en paraît que plus vrai et crédible, qu'il n'est nul besoin d'évêque ni d'église cathédrale pour qu'existe une cité (civitas) »*66. Ces nouvelles conceptions furent bien vite transposées par les géographes : dès l'introduction de son Delle città d'Italia (1770), par exemple, Cesare Orlandi mettait tout de suite noir sur blanc qu'il n'avait aucune intention de parler « de ces città, qui fleurirent en Italie il v a déjà quelque temps, mais dont il ne reste aujourd'hui que la mémoire du seul nom; non plus de ces villes dont il ne demeure plus qu'un misérable reliquat, pauvre et maigre taudis habité par les gens occupés aux travaux des champs » ; mais plutôt, discourant des différentes provinces, l'auteur se proposait de « parler des Terres (terre) les plus remarquables et des lieux (luoghi) les plus considérables », sans suivre en cela à la lettre les « géographes de crédit » qui l'avaient précédé⁶⁷.

Avec le changement des facteurs de "grandeurs" des centres habités, les hiérarchies urbaines, jusqu'alors considérées comme acquises, venaient donc à se modifier lentement; et l'on percevait toute la rigidité de l'ancien mode de classification des città. Le premier à utiliser un lexique nouveau pour distinguer les différents ordres de grandeur des centres urbains fut une fois encore Giovanni Botero, qui écrivait, dans son Discorso intorno allo Stato della Chiesa (1599), qu'on trouvait dans l'État pontifical « une città d'Italie de la première classe, Rome ; une de la seconde, Bologne ; de nombreuses villes de la troisième, Ferrare, Pérouse, Ascoli, Ancone, Forli, Ravenne, Fermo et Viterbe» 68. À peu près à la même époque, Giovanni Antonio Magini introduisait son recueil de cartes de la Péninsule (ouvrage posthume édité en 1620) en rappelant que

les città d'Italie de la première classe recoivent communément ces épithètes, qui courent quotidiennement entre les gens : Rome sainte, Naples noble ou gentille, Venise riche, Gênes superbe, Milan grande et Florence belle. De la seconde classe font partie Bologne féconde, (...), Ravenne antique, Padoue forte, Brescia, Vérone, Crémone, Pavie, Mantoue, Ferrare,

⁶⁵ *Ibid.*, pp. 246-247, 348-349, 353-363 e 405 (sur ces passages, cf. désormais E. Fasano Guarini, *Stato e* città.... op. cit.).

⁶⁶ Cf. Iacobus Cohelli, De bono regimine rerum ad universitates spectantium, Roma, Casoni, 1656, pp. 18-19; e Lucius Ferraris, Prompta bibliotheca canonica, Venezia 1752, II, p. 217. Sur ce sujet, cf. aussi Marco Antonio Savelli, Summa diversorum tractatuum, Venezia, Baglioni, 1692, I, pp. 256-257 («un lieu, même dépourvu d'évêque, peut être en droit appelé ville (civitas)»).

⁶⁷ Cesare Orlandi, Delle città d'Italia e sue isole adjacenti compendiose notizie sacre e profane, Perugia, Riginaldi, 1770, I, pp. XXI e XXIII.

⁶⁸ Giovanni Botero, Discorso intorno allo Stato della Chiesa, in Dell'uffitio del Cardinale, Roma, Muzio, 1599, p. 146; sur ce passage, comme sur le passage suivant, de Magini, cf. G. Ricci, "Sulla classificazione delle città...", op. cit., pp. 9-16; et Id., "Cataloghi di città...", op. cit., pp. 5-6 e 22-25. On pourrait peut-être voir un lointain précédent de la nouvelle classification introduite par Botero dans la subdivision des terres pontificales en grandes (magnae), moyennes (mediocres) et petites (parvae), instaurée dans les Constitutions égidiennes (sur le sujet, cf. Francesco Bonasera, "Le città delle Marche elencate nelle «Constitutiones Aegidianae» (1357). Contributo alla geografia storica delle Marche", Studia picena, vol. 27, 1959, pp. 93-104).

Sienne, Pérouse et quelques autres, outre ensuite un grand nombre de terres enceintes de murs (*terre murate*) et de châteaux (*castella*) opulents et très bien peuplés, qui ressemblent à autant de *città*⁶⁹.

On notera comment Botero comme Magini ne mettaient pas encore en discussion la taxinomie traditionnelle, se limitant à juxtaposer à la vieille subdivision en « città », « terre » et « castelli » une nouvelle forme de catalogage des centres urbains en « classes », sémantiquement homogènes et distinguées en première instance – à ce qu'il paraît – par leur importance politique, puis, ensuite, par leur nombre d'habitants, leur importance économique et l'antiquité de leur tradition urbaine. Et si Botero circonscrivait encore l'usage de la nouvelle terminologie aux « città » entendues au sens strict, Magini se montrait déjà enclin à l'étendre à ce « grand nombre de terres enceintes de murs (terre murate) et de châteaux (castella) opulents et très bien peuplés » dont la Péninsule était constellée. On ne trouvait pas, dans la littérature des XVIIe et XVIIIe siècles, de théorisation ouverte, et encore moins organique, de cette nouvelle description par « classes » ou par « ordres »; bien plus souvent, en revanche, on peut en retrouver des mentions explicites dans les milieux les plus variés : le même Botero, par exemple, lorsqu'il exaltait la qualité de Venise, rappelait que les « les città marchandes ont trois degrés, en fonction de la quantité de leurs comptoirs, de leurs boutiques ouvertes ou en fonction de ces deux critères» 70. Graduellement, en somme, la pratique consistant à définir les divers types de centres avec des mots étymologiquement distincts, comme si on les plaçait dans des univers politiques et sociaux tout à fait séparés, disparut au profit de l'usage consistant à leur donner à tous le même nom de città, les considérant comme autant de manifestations d'un unique phénomène, gradué en son sein en fonction de paramètres essentiellement physiques et économiques. Ce n'était pas seulement un changement lexical: derrière l'abandon de la taxinomie traditionnelle se cachait la crise de tout le contexte idéologique sur lequel elle était établie; cette crise était caractérisée par l'effritement des privilèges des vieilles aristocraties et l'émergence de nouveaux modèles de supériorité sociale, distribués sur le territoire selon des hiérarchies plus flexibles que par le passé.

Les différentes positions et les mots qui les reflétaient continuèrent malgré tout à coexister jusqu'à l'époque révolutionnaire. Au milieu du XVIIIe siècle, par exemple, sur la Terre ferme de Venise, le titre de *città* restait un privilège bien défini et très convoité – quoique concédé avec une libéralité bien plus grande qu'à la fin du Moyen Âge –, objet de longues tractations entre le pouvoir politique et les élites locales. Ainsi, en 1742, la promotion d'Asolo au titre de *città* était justifiée en référence à l'existence, dans les temps anciens, d'un évêché, depuis longtemps disparu⁷¹. Lodovico Ricci, dans Corografia degli Stati estensi (1788), classait lui aussi systématiquement les centres habités en «ville», «castelli» et «terre», suivant leur dimension et leurs degrés respectifs d'autonomie politique, réservant en revanche le titre de città aux seuls chefs-lieux de diocèses et aux antiques capitales des États souverains, petits (Staterelli) ou grands (Stati): Modène, Reggio, Massa; et puis Carpi, Mirandola e Correggio. Et, pour rendre compte de l'unique exception à la norme, Finale, le future ministre des finances de la République cisalpine spécifiait qu'elle avait été, en 1779, « élevée au rang et honneur de città » par un décret ducal, et « qu'elle pouvait être appelée città depuis longtemps pour la beauté et l'ampleur de ces maisons, par la qualité de ses habitants et par la noblesse et pureté des familles»⁷².

-

⁶⁹ G. A. Magini, Italia..., op. cit., p. 5 (l'italique est de moi).

⁷⁰ Giovanni Botero, "Relatione della Republica Venetiana", in *Relationi universali*, Venezia, Bertani, 1659, p.

⁷¹ Cf. G. Chittolini, "«Quasi-città»...", op. cit., p. 25.

⁷² Cf. Lodovico Ricci, *Corografia dei territori di Modena, Reggio e degli altri stati appartenenti alla casa d'Este* (1788), Modena, Soliani, 1806 (rist. Modena, Aedes Muratoriana, 1988), p. 88.

La première constitution de la République Cispadane (1797), voulant définir les prérogatives des électeurs du nouvel État italien, subdivisait encore la population en trois « classes », suivant qu'il s'agissait de personnes résidant respectivement dans des «città, terre e castella» de plus ou moins six mille habitants, ou bien dans les « campagnes et autres lieux »73. «Città», «terre» et «castelli» se trouvaient donc compris dans une unique catégorie homogène, dont le seul critère distinctif interne était le nombre d'habitants; mais ils demeuraient néanmoins distincts de « la campagne et autres lieux », qui formaient un ensemble territorial et politique bien différent. Le processus de changement était cependant amorcé. Il ne s'arrêta plus : dans la première constitution de la République Cisalpine, publiée seulement quatre mois après la celle de la République Cispadane, tous les centres habités du nouvel État reçurent le nom unique de « commune » ; ils furent subdivisés en classes suivant le seul critère démographique, qui détermina exclusivement les différentes formes d'administration municipale et les différentes conditions d'appartenance au corps électoral de leurs habitants respectifs (par parenthèse, c'est le critère encore en vigueur dans la République italienne)74. On ne faisait plus mention de distinction entre 'città' et 'contado', entre 'terre', 'castelli', 'ville' et campagnes. Dans le même temps changea le sens du terme « cittadino » : de membre du corps politique d'une città précise, et participant en tant que tel aux prérogatives spécifiques d'un groupe social, le « cittadino » devint celui qui réside dans n'importe quel point du territoire de l'État, et qui est, de ce fait, titulaire des pleins droits civils⁷⁵. Le changement est de taille ; et les réticences durent être nombreuses, si Vincenzo Cuoco (1800-1801) lui-même déclarait ne pas « aimer cette citoyenneté (cittadinanza) chimérique, par laquelle un homme appartient à une nation entière tout en n'appartenant à aucune de ses parties»⁷⁶. Mais c'est seulement après cette transformation conceptuelle et juridique, une fois disparue, avec la vieille taxinomie, la première condition de subsistance des patriciats urbains, que furent réunies en Italie les conditions pour l'affirmation d'une « bourgeoisie » (borghesia) qui, jusqu'alors, de fait, n'avait jamais existé dans la langue – sinon dans la réalité sociale – de la Péninsule.

_

⁷³ Aux différentes classes correspondaient les différentes limites de revenu pour jouir des pleins droits politiques: cf. Alberto Aquarone, Mario d'Addio, Guido Negri (dir.), *Le costituzioni italiane*, Milano, Ed. di Comunità, 1958, p. 48.

⁷⁴ *Ibid.*, pp. 93 e 104-05.

⁷⁵ Le changement fut relevé, entre autres, par le modénais Bartolomeo Benincasa, qui, dans le *Monitore Cisalpino* de mai 1798, incluait le terme de «*cittadino*» dans sa liste des mots « nouvellement arrivés en Italie, ou pourvus d'un sens nouveau, ou ancien, mais altéré et déformé» (cité dans Bruno Migliorini, *Storia della lingua italiana*, Firenze, Sansoni, 1987, p. 571).

⁷⁶ Vincenzo Cuoco, Saggio storico sulla rivoluzione francese di Napoli, Milano, Sonzogno, 1806, p. 258.